



L'Équipage, c'est mon ancrage!



Plan de lutte contre la violence et l'intimidation¹

2022-2023

Nom de l'école : L'Équipage	Nombre d'élèves : 463	École primaire <input checked="" type="checkbox"/>
Date de révision du plan de lutte : 29 novembre 2022 Date d'approbation du conseil d'établissement : 31 janvier 2023		
Nom de la direction : Geneviève Raymond, directrice		
Nom de la personne en charge de coordonner l'équipe de travail : Geneviève Raymond, directrice		
Nom des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Geneviève Raymond, directrice Isabelle Roy, directrice adjointe Roxane Pomerleau, TES Evelyne Brière, Cindy Glazer-Babin, Josée Filiatrault, Daniel Leclair, enseignants		
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école : <ul style="list-style-type: none">• Bienveillance• Respect• Engagement• Plaisir		

¹ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Portrait de la situation – Analyse de la situation²

DONNÉES	PRATIQUES EN PLACE	
<p>Au niveau de la clientèle, nous accueillons 463 élèves pour l'année 2022-2023. Nous comptons donc 22 classes dites régulières. Afin de répondre aux besoins des élèves de ces classes, nous comptons quatre techniciennes en éducation spécialisée ainsi que trois préposées aux élèves handicapés.</p> <p>Cette année, nous accueillons deux classes de préscolaire 4 ans. Nous sommes choyés d'accueillir 29 enfants et de travailler efficacement auprès d'eux avec le nouveau programme-cycle du préscolaire. Parallèlement, nous avons quatre classes de préscolaire 5 ans.</p> <p>Au service de garde, il y a plus de 200 élèves inscrits. Des interventions sont mises en place pour répondre aux besoins de certains élèves.</p> <p>L'école l'Équipage a un IMSE de 7 sur 10 et est située géographiquement dans la municipalité de Val-des-Monts. Plus de la moitié des élèves est transportée en autobus.</p> <p>Grâce à un sondage auprès de nos élèves, ils sont tout à fait d'accord qu'un climat de sécurité et qu'un climat relationnel et de soutien règnent à l'Équipage. L'Équipe-école travaille ensemble afin de créer une ambiance saine et bienveillante.</p> <p>Finalement, nous pouvons compter sur plusieurs collaborateurs comme les membres de l'organisme de participation des parents (OPP) et les partenaires externes.</p>	FORCES	DÉFIS
	<ul style="list-style-type: none"> -Collaboration et soutien de partenaires externes comme le service de police de la MRC, Espace Outaouais, Famille d'abord, ado-jeune, etc. -Communication famille-école; -Identification des brigadiers d'autobus; -Intervention en fin de journée dans les autobus; -Identification des surveillants et des éducateurs/éducatrices à l'extérieur à l'aide d'une ceinture fluorescentes ; -Projet VIP ; -Création du comité CVI (Climat scolaire sain pour contrer la violence et l'intimidation); -Animations, activités encadrées à l'heure du dîner; -Ateliers pour faire de bons choix sociaux pour les élèves ciblés; -Arbre de la bienveillance et système de récompense (tirage); -Création d'un comité d'appartenance; -Remise de certificats chaque mois; -Création d'un conseil des élèves; -Rencontre avec tous les élèves pour expliquer les règles de vie ; -Conférence en lien avec la gestion des écrans sur le site web de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> -Réviser le code de vie et l'arrimer avec le service de garde; -Rédiger un nouveau protocole d'intervention; -Uniformiser la gestion des comportements pour l'ensemble de l'école; -Créer des ateliers parascolaires à l'heure du dîner; -Création d'un protocole dans les autobus lors des retours à la maison; -Intégration des valeurs de l'école dans l'enseignement des titulaires; -À la bibliothèque de l'école, créer une banque de livres avec les valeurs de l'école ; -Créer une banque de vidéos en lien avec les valeurs de l'école.
<p>Enjeux à prioriser pour 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser le code de vie de l'école et arrimer ce dernier avec le service de garde. • Uniformiser la gestion des comportements pour l'ensemble de l'école. • À la bibliothèque de l'école, créer une banque de livres avec les valeurs de l'école. 		

²Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Mesures et modalités applicables³

<p>Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Système de visibilité des intervenants sur la cour; - Implication préventive des T.E.S.; - Prêt de matériel pour les récréations; - Ateliers de prévention par le service de police de la MRC pour les élèves du 3^e cycle; - Ateliers de prévention par la T.E.S. de l'école pour les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle.
<p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document explicatif à l'intention des parents publié sur le site web; - Règles de fonctionnement du service de garde publiées sur le site web de l'école; - Information aux parents de situations d'intimidation impliquant leur enfant; - Rapport au conseil d'établissement sur le protocole contre l'intimidation et la violence; - Les parents concernés sont invités à participer aux rencontres de plan d'intervention; - Interventions dans les autobus et remise d'un dépliant explicatif aux parents; - Billets de communication.
<p>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lien de confiance entre les adultes et les élèves afin de faciliter la communication; - Les élèves peuvent communiquer à l'écrit avec les intervenants du centre d'intervention; - Les élèves peuvent communiquer oralement avec tous les intervenants de l'école; - Les parents communiquent avec l'école par écrit ou par appel téléphonique; - Les TES et/ou les membres de la direction recueillent les signalements pour une première analyse et les intervenants concernés procèdent aux vérifications ou interventions : <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les victimes et les intimidateurs; • Rechercher les preuves; • Recommander les interventions à la direction en fonction de la gravité de la fréquence des gestes posés; • Les titulaires et les parents sont informés de la situation (avant, pendant et après l'enquête) ; - Les intervenants consignent les interventions dans <i>MOZAÏKPORTAIL</i>; - Les suivis sont réalisés rapidement par les intervenants de l'école.
<p>Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rappels fréquents aux intervenants de l'importance de la confidentialité de tout signalement; - Protection de l'identité de l'élève qui dénonce une situation; - Responsable qui consigne les informations de façon confidentielle dans <i>MOZAÏKPORTAIL</i> et en informe la direction; - Méthode sécuritaire et confidentielle lors des interventions;

³ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Document de travail

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

<p>Les actions qui doivent être prises⁴ lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.</p>	<p>Par tout adulte témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité des élèves impliqués ; - Communiquer avec les TES du centre d'intervention ; - Informer la direction ; - Écrire les faits afin de pouvoir dresser un juste portrait de la situation.
	<p>Par la direction des élèves impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des informations; - Analyser la situation en concertation avec les intervenants concernés; - Faire les recommandations nécessaires; - S'assurer des suivis; - Assurer un suivi avec le policier éducateur.
	<p>Par les parents des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être à l'écoute de son enfant, s'il est témoin, auteur ou victime; - Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire; - Sensibiliser son enfant sur l'importance d'avoir un comportement respectueux envers ses pairs; - Collaborer avec l'équipe-école.
<p>Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à : ** Ce soutien est offert par tous les membres du personnel de l'école.</p>	<p>Élève victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel s'assure de la sécurité de l'élève; - Le personnel s'assure que la victime n'est pas en contact avec l'auteur; - L'adulte prend note de la situation; - Le personnel sécurise la victime de la confidentialité de ses propos.
	<p>Élève auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel s'assure que l'auteur n'est pas en contact avec la victime; - Rencontre avec les intervenants ou la direction afin d'entendre la version des faits; - La direction et les intervenants décideront des mesures mises en place afin de rectifier la situation.
	<p>Élève témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les intervenants ou la direction afin d'entendre la version des faits; - Le personnel s'assure de la confidentialité et de la sécurité de l'élève.
<p>Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication aux parents; - Rencontres avec l'intervenant du centre d'intervention; - Interventions du policier éducateur; - Fiche de réflexion sur l'intimidation; - Lettre d'excuses et geste réparateur; - Contrat d'engagement de l'élève; - Rencontre avec la direction;

⁴ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait de service (dîneurs, service de garde, autobus, etc.); - Suspension à l’interne ou suspension à l’externe; - Rencontre avec la direction, l’enseignant et/ou l’éducateur, le parent et l’élève.
<p>Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d’intimidation et de violence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifications et suivis des dénonciations dans la boîte aux lettres au centre d’intervention; - Analyse de la situation par les intervenants de l’école; - Suivi fait auprès des élèves concernés; - Suivi aux parents; - Consignation des événements et des interventions dans <i>Optania</i> situé dans le MOZAÏKPORTAIL par le responsable; - Implication du policier éducateur selon la situation; - Implication de ressources externes selon la situation.
<p>Engagement de la direction (facultatif):</p> <ul style="list-style-type: none"> - S’assure que le protocole d’intervention visant à contrer l’intimidation et la violence soit appliqué par le personnel de l’école; - Intervient rapidement dès qu’une plainte ou un signalement relié à l’intimidation et la violence grave est formulée; - S’assure des mesures de soutien et des sanctions pour l’élève intimidé et l’intimidateur; - S’assure de la sécurité des élèves impliqués dans la situation problématique; - Fait un rapport à la direction générale du centre de services scolaire des plaintes reçues et traitées. 	